Réforme des pensions, pomme de discorde ?

Compte-rendu du séminaire OGEO FUND
du 14 octobre 2011 au Cercle de Wallonie de Namur

ogeo FUND

Le 14 octobre 2011, OGEO FUND organisait son deuxième séminaire institutionnel. Plusieurs intervenants de première ligne sont venus faire part de leur vision. Des solutions modernes et novatrices ont été abordées. Près de 200 participants étaient présents à cette matinée de travail, dont le compte-rendu vous est livré ci-après.

Sommaire

Réforme des pensions, pomme de discorde ? . . . . . p. **4**
Introduction des travaux par ANDRÉ GILLES
Député provincial
Président du Collège Provincial de la Province de Liège
Président du Conseil d'Administration d'OGEO FUND

Quelle solution pour le financement de nos pensions légales ? . . . . . p. **6**
Par PIERRE DEVOLDER
Président de l'Institut des Sciences Actuarielles, UCL, Reacfin

Les pensions vues de Flandre. p.**10**
Par JOHN CROMBEZ
Chef de Groupe sp.a au Parlement flamand

Les coûts budgétaires du vieillissement et comment y faire face. p.**12**
Par GUY QUADEN
Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique
Président du Comité d'Etude sur le vieillissement

Table ronde : débats et échanges. p.**16**
Débats et échanges entre les participants, les orateurs,
ainsi que les membres du comité de direction d'OGEO FUND,
STÉPHANE MOREAU, MARC BEYENS et EMMANUEL LEJEUNE

Conclusion p.**22**
Par ÉMILE NORMAND
Membre du cabinet du Ministre Wallon des Pouvoirs Locaux, Paul Furlan

Annexe 1 . . . . . p.**26**
Présentation de Pierre Devolder

Annexe 2 . . . . . p.**43**
Présentation de John Crombez

Annexe 3 . . . . . p.**47**
Présentation de Guy Quaden

OGEO
FUND

Introduction des travaux

ANDRÉ GILLES
Député provincial
Président du Collège Provincial de la Province de Liège
Président du Conseil d'Administration d'OGEO FUND

OGEO FUND veut s'inscrire dans le long terme. Nos décisions sont toujours prises en ce sens. Nous privilégions avant tout notre capacité à assurer le paiement des pensions dont nous avons la charge.

Le pire n'est jamais certain. Souvenez-vous lors de l'introduction de notre dernier rapport annuel, j'évoquais les cygnes noirs, ce volatile né de l'imagination de Nassim Taleb ; ce volatile devenu le symbole de l'imprévisible, de la catastrophe qui surprend à tout moment le cours normal des événements.

Depuis trois mois, les catastrophes s'enchaînent, se répètent à l'envi, se manifestent de façon imprévisible. Les difficultés grecques à rebondissements soi-disant solutionnées par nos politiques voici plus d'un an ! Et que dire de Dexia, banque qui soit-disant ne présentait plus de problèmes depuis 2009, et dont le management contrôlait pleinement la situation. Sa chute n'était pas prévue.

Ce type particulier de risques, supposés à faible probabilité, mais à fort impact, on les appelle « les cygnes noirs ». Ils sont comme ces volatiles dont on refusait de considérer l'existence, jusqu'à ce qu'on les découvre en Australie.

On ne sait et on ne veut les prévoir avant qu'ils n'arrivent, mais une fois qu'ils sont là, on explique facilement leur apparition.

Au moins trois ingrédients expliquent leur recrudescence :

- Le premier est la pression du court terme, celle des actionnaires, des politiques, des concurrents ;
- Le deuxième, l'accroissement de la complexité des systèmes et de leur interdépendance, sous le signe de la mondialisation ;
- Le troisième ingrédient est beaucoup plus ancien puisqu'il tient à la nature humaine, à la propension des hommes et des entreprises, à maximiser les avantages et à minimiser les risques au travers de modèles mathématiques.

Comme le souligne Taleb, l'utilisation à outrance des statistiques est dangereuse.

OGEO FUND, comme les autres fonds de pensions et la plupart des compagnies d'assurances, a dû affronter ces évènements imprévisibles. Nous avons cherché à y faire face avec bon sens tout en restant constant et cohérent quant à nos choix passés.

«OGEO FUND, comme les autres fonds de pensions et la plupart des compagnies d'assurances, a dû affronter des évènements imprévisibles».

Rester serein en période troublée

Nos choix en matière de transparence, de communication et de diversification ; ces choix imparfaits certainement, nous permettent cependant de rester sereins dans cette période troublée. OGEO FUND veut s'inscrire dans le long terme. Nos décisions privilégient ce long terme, c'est-à-dire notre capacité à assurer le payement des pensions dont nous avons la charge.

Cette année, OGEO FUND a tenu à inviter trois orateurs de talent qui vont nous parler de problématiques techniques, législatives et macroéconomiques. Ces sujets nous intéressent tout particulièrement en matière de pension. Ceux-ci doivent nous faire prendre conscience que l'imprévisible est tout proche, que rien n'est jamais certain.

Même si l'indéniable qualité des orateurs facilite la compréhension générale du sujet, les nombreuses interrogations, les incertitudes et la complexité des matières, rendent le quotidien de l'équipe d'OGEO FUND passionnant, captivant mais aussi parfois éprouvant.

Dès lors votre présence à tous traduit, j'en suis certain, un réel intérêt pour cette problématique de pension et peut-être aussi un soupçon de sympathie pour cette aventure OGEO FUND initiée voici trois ans.

Je vous souhaite à tous une excellente matinée et vous remercie sincèrement en mon nom, ainsi qu'au nom de l'ensemble de Conseil d'Administration, pour votre présence. ■

Quelle solution pour le financement de nos pensions légales?

PIERRE DEVOLDER
Président de l'Institut des Sciences Actuarielles, UCL, Reacfin

Statisticien doué d'un grand sens de la pédagogie, Pierre Devolder refuse tout fatalisme. La Belgique doit cesser de pratiquer une «politique de sparadrap» et avoir le courage de repenser complètement son système de pensions. Une piste à suivre : les comptes notionnels, un système qui fonctionne et qui est en train de faire tâche d'huile en Europe.

Présenter les solutions à notre disposition en matière des pensions en vingt minutes est un véritable défi, alors que nos gouvernements n'y sont pas parvenus en plus de vingt ans…

Mon propos est d'aller au-delà du fatalisme, montrer que des solutions existent. On peut les refuser mais on ne peut pas dire qu'il n'y en n'a pas.

Quand on a une maison en ruine, on tente tout d'abord de refaire sa maison avant celle des voisins. Une manière imagée de dire que mon exposé se limitera au premier pilier des pensions.

Malgré le fait que je suis un statisticien, j'ai l'habitude de parsemer mes cours de citation.

«La fatalité, c'est l'excuse des âmes sans volonté» (Romain Rolland).

Il y a une sorte d'équidistance entre deux positions extrêmes, qui se rejoignent dans l'inaction :
Laissons mourir le premier pilier à petit feu et le problème sera résolu. C'est le clan de ceux qui voudraient tout privatiser.
La secte des droits acquis : on ne peut rien bouger au système actuel, tout qui oserait se ferait directement taxer de «post-reaganien».

Ces deux positions, à terme, se retrouvent dans l'inaction. C'est un peu le cas de la Belgique où rien ne bouge, alors que d'autres pays sont déjà dans les solutions.

Quel est le principal défi des systèmes de premier pilier de pension ? Certainement le fait qu'ils ont été conçus dans une optique d'Etat providence, avec les caractéristiques suivantes :

- Financement en répartition : les cotisations des actifs servent directement au paiement des pensions du moment.
- Avantages en prestations définies : le système définit un niveau de prestations à atteindre, et les cotisations doivent suivre.

C'est une conception d'un monde des années cinquante, avec peu de carrières internationales, une fidélité à l'employeur durant quarante ans, des carrières standard jusque 65 ans…

Toutes ces certitudes ont, aujourd'hui, disparu. Le terme de 65 ans est à présent une fiction absolue.

«Des solutions existent. On peut les refuser mais on ne peut pas dire qu'il n'y en n'a pas».

Il faut «sortir du cadre»

Ce que je veux faire passer comme message, c'est qu'il faut être capable de sortir du cadre. Différentes combinaisons sont possibles en matière de pensions. Le premier pilier classique, basé sur le concept «répartition + prestations définies», est en train de s'effriter. Tout le sens de ma présentation est de montrer que les pays qui réforment leur système de premier pilier remplacent cette combinaison par un mix de capitalisation (diversification) et de contributions définies.
Le Chili a un système individuel de compte épargne en capitalisation.
La Suède diversifie en contributions définies.
La France combine une sécurité sociale de base avec un système à points.
Pendant ce temps là, la Belgique continue à mijoter dans son système sans bouger.

Les politiques doivent mettre en avant un certain nombre de valeurs, les techniciens interviennent ensuite pour mettre en oeuvre le cadre défini.

Je me suis lancé dans l'énoncé de 5 valeurs qui pourraient guider l'action politique :

1. Un premier pilier fort et équilibré
Ce pilier va à l'encontre de ceux qui parient sur le pourrissement du premier pilier (les criminels de la sécurité sociale). Ce pilier est la base du système et doit le rester.

2. Une plus grande équité
Actuellement, les gens assimilent leurs cotisations de pension à de l'impôt, et ne voient donc pas le lien entre ce qu'ils cotisent et ce qu'ils reçoivent. Or, les compléments de financement sont inéluctables, mais ils seront d'autant mieux acceptés que le citoyen les comprendra bien.

3. Une diversification dans le financement
Répartition et capitalisation ne sont pas des ennemis comme certains individus essaient de nous le faire croire. On a besoin des deux systèmes.

4. Un rapprochement des statuts
Les individus connaissent de plus en plus des carrières mixtes, avec des changements de statuts (indépendant, salarié etc.). Le calcul des pensions devient extrêmement complexe, il faut pratiquement un doctorat pour calculer sa pension ! Je ne dis pas que tout le monde doit avoir le même montant de pension, mais il faut tendre vers un système où chaque euro de cotisation versé dans chaque régime engendre la même prestation.

5. La neutralité actuarielle de l'âge de la pension
Il faut cesser la prime au départ anticipé à la retraite et tendre vers une responsabilisation individuelle. Le système doit être fluide et souple. À la limite, le concept d'âge disparaît.

Belgique : on recolle des «sparadraps»

On peut essayer de rester dans le système, strictement basé sur la répartition et les prestations définies. C'est le choix de la Belgique, qui tente de coller des «sparadraps» un peu partout, ce qui se traduit par une litanie de mesures peu sympathiques : relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, fonds de vieillissement, révision des montants minimum, etc.

Il s'agit d'emplâtres, c'est comme si on tentait de fermer un robinet à la salle de bain alors qu'il y a 1,5 mètre d'eau au rez-de-chaussée. Une série d'obstacles montre que ce n'est pas un plan viable à long terme. On va lentement mais sûrement vers la paralysie du système.

La fuite vers le deuxième pilier

Fuir vers le deuxième pilier ? C'est le choix des Pays-Bas, qui limitent le premier pilier à un strict minimum et mettent toute leur stratégie dans le deuxième pilier. C'est un extraordinaire aveu d'impuissance des pouvoirs politiques, qui s'avouent incapables de trouver une réponse et laissent le soin au privé d'y répondre. Et quid de la solidarité ? L'iniquité entre citoyens devient très importante, selon le statut et le secteur d'activités, la pension peut être très différente.

Une piste pour la Belgique : les comptes notionnels

Les comptes notionnels : il s'agit d'une troisième voie, après les solutions «sparadrap» et la fuite vers le deuxième pilier. Certains pays s'y sont engagés, notamment en Suède, en Italie, en Pologne, en Lettonie. Ce système est à l'étude en France et en Espagne, et pourrait être une piste d'avenir pour la Belgique.

Il s'agit de migrer d'un système «case 1» (répartition et prestations définies) vers un mix des cases 3 et 4 (voir la présentation en page 26). C'est un régime en répartition mais où les prestations ne sont plus calculées à la retraite en fonction d'une formule sur le salaire, mais correspondent à une valeur capitalisée fictivement des cotisations payées durant toute la carrière.

Ce système joue sur la diversification des financements. L'âge de la retraite n'est plus un problème : vous allez à la pension, c'est votre responsabilité. C'est un peu comme des comptes individuels, mais en répartition.

Plutôt que de faire, comme aujourd'hui, des calculs extrêmement compliqués pour connaître le montant que l'on aura à la pension, on passe à un système très simple : vous aurez ce que vous avez donné. La façon de calculer est donc très différente puisque les montants correspondent à ce que les gens ont mis eux-mêmes dans le système. À l'âge de la retraite, on fait «comme si» on était en capitalisation.

C'est un système qui fonctionne et qui est en train de faire tâche d'huile en Europe. Il repose sur un compromis social qui consiste à marier deux éléments :

- La solidarité de base reste (répartition).
- L'équité individuelle est garantie; si une personne souhaite partir à la retraite à 55 ans, elle est autorisée à le faire, mais sa pension sera peu élevée.

Les avantages sont très nombreux. Un de ceux qui me paraissent important est le fait que vous pouvez partir à la retraite petit à petit.

Les difficultés ? Comme on reste en répartition, les soucis liés à une natalité faible demeurent. Il faut aussi avoir le courage d'expliquer les pénalités très importantes en cas de départ anticipé à la retraite. En Suède, par exemple, chaque personne reçoit tous les ans un courrier avec le relevé de son compte individuel. C'est très transparent.

J'ai débuté mon exposé par une citation. Je ferai de même pour le clôturer.

«On ne peut découvrir de nouvelles terres sans consentir à perdre de vue le rivage pendant une longue période» (André Gide). ■

En annexe 1 page 26 : la présentation de Pierre Devolder

Les pensions vues de Flandre

JOHN CROMBEZ
Chef de Groupe sp.a au Parlement flamand

C'est un appel à la prudence que lance John Crombez, spécialiste des pensions au Parlement flamand. Sachant que le financement du système des pensions va être difficile, il souhaite une révision des paramètres dans le sens d'une plus grande crédibilité.

Quand on se penche sur la problématique des pensions, il faut tout d'abord veiller à avoir de bons paramètres de base. Je pense que le taux de croissance économique va être le paramètre clé par excellence pour les projections à 20 ans. En Belgique, on a quand même eu la chance d'avoir une croissance économique acceptable sur les trois dernières années. Mais la période 2010-2030 s'annonce très difficile.

Si on regarde un peu en arrière, que constate-t-on ? Le modèle ALM de base (gestion actif-passif) a connu un glissement important. Les paramètres utilisés durant les années nonante ont été trop optimistes. Ils auraient mérité de subir des «stress tests» mais on les a maintenus.

Si on regarde les Bourses sur une période très longue, de 200 ans par exemple, on voit que seules deux bourses, celle de New York et celle de Bruxelles, ont traversé le temps. Certes, l'époque 1970-2000 a été très positive sur le plan de la croissance. Le problème est que seule cette période est utilisée dans les calculs.

Mon message est : soyons prudents, finissons-en avec les excès d'optimisme. On sait que le financement du système des pensions va être difficile, donc revoyons nos paramètres pour qu'ils soient crédibles.

Pouvoirs locaux : des situations très hétérogènes

Qu'en est-il des pouvoirs locaux ? Leur situation est très hétérogène au niveau de l'impact sur le budget local. Dans beaucoup de communes, les cotisations sont très élevées.

Je n'ai pas de solution toute faite. Prenons le système de la capitalisation, tel qu'il est pratiqué aux Pays-Bas. En 10 ans, ce système a connu une énorme correction due au niveau du cours des actions, notamment suite à la crise de 2001, tandis que la croissance économique ne se profile pas.

En outre, il y a le sujet des statuts : la pension des statutaires est élevée alors que les contributions ne le sont pas; et pour les contractuels, c'est exactement le contraire.

«Les paramètres utilisés durant les années nonante ont été trop optimistes. Ils auraient mérité de subir des «stress tests».

Mon parti estime que ces différences de statuts ne peuvent perdurer. Les carrières mixtes sont de plus en plus nombreuses. Il est peu concevable d'avoir des droits différents en fonction du statut que l'on a. Il faut absolument évoluer vers un système qui vise à rapprocher les statuts. Ce qui ne veut pas dire d'aboutir à un seul statut, c'est impossible, mais il faut tout au moins viser davantage de transparence.

Un deuxième pilier à insérer légalement

On me demande souvent que pense la Flandre, aujourd'hui, de l'âge de la pension. Plusieurs idées circulent à ce sujet. Mon parti est d'avis qu'il ne faut pas augmenter l'âge de la pension, mais augmenter le temps de carrière effective. Cela pose des questions vis-à-vis des jeunes – pourront-ils travailler? – et des personnes plus âgées – certaines ne souhaitent pas spécialement prendre leur pension, leur permet-on de continuer ?

Certains évoquent comme piste le maintien, voire même le renforcement d'une pension légale, mais avec la généralisation d'une pension complémentaire. C'est assez difficile car la croissance économique n'est pas au rendez-vous. L'idéal est un deuxième pilier généralisé et inséré légalement. Mais cela doit se faire de manière progressive, pas en une fois.

Cesser avec l'épée de Damoclès

Quant au fonds de vieillissement, je continue à le défendre. Il contient actuellement un petit vingt milliards d'euros, dont un quart, soit 5 milliards d'euros, provient de capitalisation. Au cours des cinq dernières années, ce fonds n'a plus été alimenté et je le comprends.

Le vieillissement doit être vu comme une période démographique transitoire, cela ne va pas durer éternellement. Des réserves existent pour y faire face, il est important d'en tenir compte dans nos projections. Il ne faut pas toujours envisager l'avenir comme une épée de Damoclès. ■

En annexe 2 page 43 : la présentation de John Crombez

Les coûts budgétaires du vieillissement et comment y faire face

GUY QUADEN
Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique
Président du Comité d'Etude sur le vieillissement

D'ici l'année 2040, le coût du vieillissement est estimé entre 5 et 6% du PIB. Important, mais pas insurmontable, estime Guy Quaden. Pour autant que la charge soit étalée dans le temps. L'ancien Gouverneur de la BNB en appelle à tout ce qui peut doper la croissance économique et l'augmentation du taux d'emploi.

Entre 2000 et 2060, il est prévu que le nombre de personnes de plus de 65 ans va doubler en Belgique. Les «baby-boomers» deviennent des «papy-boomers». En 2060, les personnes âgées de plus de 80 ans constitueront la moitié des ces personnes de plus de 65 ans. L'espérance de vie à la naissance ne fait que croître : pour un homme, elle était de 68 ans en 1971, elle est actuellement de 78 ans, elle devrait se situer autour des 82 ans en 2030, et de 86 ans en 2060.

Qu'est-ce que tout cela implique ? Une forte augmentation des dépenses de pension, et aussi une forte augmentation des dépenses de soins de santé. D'après une source française, si on recourt quatre fois par an à son médecin à l'âge de 40 ans, on y recourt treize fois par an à l'âge de 80 ans.

Si l'on tient compte, en outre, de la baisse de la natalité qui a caractérisé ces dernières décennies, on constate une très forte augmentation du taux de dépendance (personnes de plus de 65 ans par rapport à la population de 18 à 64 ans). En l'an 2000, on comptait 4 actifs pour 1 personne âgée, en 2060 on aura 2 actifs pour 1 personne âgée.

Le coût du vieillissement en augmentation jusque 2040

En tant que Président du Comité d'Etude sur le vieillissement, une section du Conseil supérieur des Finances, permet de nous intéresser plus particulièrement au coût budgétaire du vieillissement. En points de pourcentage du Produit Intérieur Brut, ce coût augmente chaque année de 5,6%, à partir de 2010. Cette augmentation est de mise chaque année jusque 2040 environ, puis cela se calme. En résumé, on a certaines dépenses qui augmentent (les dépenses de pension de 4,3% et les soins de santé de 3%) mais cela est compensé par des prévisions de dépenses à la baisse (chômage, allocations familiales et prépensions).

Ce coût du vieillissement est bien sûr réestimé chaque année. La plupart du temps, les révisions se font à la hausse. Par exemple, la croissance économique a été un peu plus faible que ce qu'on avait prévu au début des années 2000, en 2009 elle a même été négative. Le taux de fécondité, pour sa part, a été revu à la hausse : les Belges, et les nouveaux Belges, font un peu plus d'enfants

«Établissons une certaine liaison entre l'augmentation de l'espérance de vie et la longueur des carrières».

que prévu. Comme quoi l'immigration peut être un facteur de soulagement du coût du vieillissement.

Bref, il faut donc retenir que l'ordre de grandeur est entre 5 et 6% du PIB. Avec un étalement dans le temps, c'est faisable.

Le zilverfonds, une belle idée «marketing»

Il faut quand même rappeler que cela fait dix ans que l'on prévoit ce choc du vieillissement. On l'évoquait déjà en 1999, dans le premier rapport que je signais en tant que Gouverneur de la Banque nationale. Au début des années 2000, la priorité a été mise sur un retour à l'équilibre au niveau du solde de financement des administrations publiques. L'idée est ensuite venue d'engranger des surplus budgétaires, c'était l'époque du zilverfonds.

Nous n'avons cependant jamais vraiment eu d'excédent budgétaire pour alimenter le fonds de vieillissement, et ce d'abord pour des raisons politiques (quand se présente la possibilité d'un surplus budgétaire, certains pensent à diminuer les impôts, d'autres à augmenter les dépenses), ensuite, vers les années 2008-2009, pour des raisons économiques. Bref, cette stratégie de surplus budgétaire n'a jamais vraiment fonctionné.

Une autre stratégie

Je pense qu'il faut définir une autre stratégie. Diminuer les dépenses dues au vieillissement ? Cela pourrait vouloir dire diminuer les prestations,

donc le montant des pensions. Augmenter les recettes ? C'est-à-dire augmenter les prélèvements, et donc handicaper la compétitivité de nos entreprises et peser sur les dépenses sociales, avec le risque de pauvreté que cela entraîne…

Je ne retiens aucune de ces deux pistes. Selon moi, la voie à suivre est une plus grande croissance économique et davantage de personnes au travail, et plus longtemps. Le taux d'emploi des 55-64 ans n'est déjà pas fameux en Europe, mais alors en Belgique ! Ce taux a un peu augmenté ces dix dernières années avec la modification de l'âge de la pension des femmes, mais cela reste très faible.

Il existe un consensus en Belgique pour ne pas toucher à l'âge légal de la retraite, mais pour accroître l'âge effectif. Comment y parvenir ? C'est tout le débat. Il faudrait démanteler progressivement le système des prépensions, renforcer les incitants financiers et autres pour rester au travail. C'est une responsabilité collective des pouvoirs publics, des syndicats, des entreprises, etc.

A long terme, on n'échappera pas à une augmentation de l'âge de la pension. Il convient d'établir une certaine liaison entre l'augmentation de l'espérance de vie et la longueur des carrières. Par exemple, si on vit deux ans plus vieux, on travaille un an de plus.

Il faut bien sûr tenir compte de la pénibilité de la carrière et de l'âge où l'on commence à travailler. Un ouvrier qui commence à travailler à l'âge de 18 ans, ce n'est pas la même chose qu'un universitaire qui commence à 24 ans.

Conclusion

L'ordre de grandeur est de 5,6 % du PIB. C'est important mais pas insurmontable. Les pistes passent par la croissance économique et par l'augmentation du taux d'emploi. ■

En annexe 3 page 47 : la présentation de Guy Quaden

ogeo
FUND

Table ronde : débats et échanges

Débats et échanges entre les participants, les orateurs, ainsi que les membres du comité de direction d'OGEO FUND, Stéphane Moreau, Marc Beyens et Emmanuel Lejeune.

Question pour Stéphane Moreau : «Quel rôle joue OGEO FUND dans ce débat sur les pensions ?»

OGEO FUND est le seul fonds à statut OFP (organisme de financement de pensions) multi-employeurs en Belgique. Cette dimension signifie une participation des entreprises affiliées, c'est très novateur. Chaque entreprise affiliée dispose d'un représentant permanent qui peut orienter les politiques de placement en fonction des critères souhaités par son entreprise.

L'avantage fiscal est également très important, tout comme la transparence, avec une information immédiate et totale vers chaque entreprise affiliée. Les rendements sont plus grands que dans les systèmes classiques, car nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. L'entreprise affiliée reçoit l'intégralité des rendements.

Question pour Pierre Devolder : «En quoi le modèle OGEO FUND est-il innovant sur le plan financier ?»

Immédiatement, c'est le mot «diversification» qui me vient à l'esprit. Le succès de la formule réside là-dedans. Ce qui me fait très plaisir, c'est que l'on n'a plus de scrupules à prononcer le mot «capitalisation» dans le cadre du premier pilier, alors qu'il y a quelques années encore, on aurait été taxé de «reaganien».

Un point très important, pour faire marcher à fond le phénomène d'économies d'échelle, est la maîtrise des frais. En Amérique du Sud, certains pays ont mis sur pied des systèmes en «full capitalisation», avec des frais de gestion de l'ordre de 2 à 4%.

Question pour Emmanuel Lejeune : «Pouvez-vous rebondir sur ce qui vient d'être dit ?»

Je vais détailler un peu ce chapitre des frais de gestion. Une spécificité d'OGEO FUND est qu'il n'y a ni frais d'entrée ni frais de sortie. Donc si un client n'est pas content, il peut à tout moment sortir du système.

Il faut comprendre que lorsque l'on gère une enveloppe de près d'un milliard d'euros, on acquiert une force de négociation vis-à-vis des gestionnaires de fonds avec lesquels nous travaillons. C'est un atout très intéressant, surtout pour les petites structures qui ne pourraient y prétendre en jouant solo.

Quant au statut fiscal très intéressant, je dirai qu'OGEO FUND est un peu comme une asbl améliorée. Nous ne sommes soumis à aucun frottement fiscal. Nous n'avons pas d'actionnaires et ne sommes soumis à aucune taxe.

Question pour Guy Quaden : «On dit que le poids des pensions va coûter de plus en plus cher, qu'en est-il d'OGEO FUND ?»

La prolongation de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, et en même temps, cela représente un défi pour tous les gestionnaires de fonds de pension. Les statistiques doivent s'adapter aux observations. Les prévisions doivent être prudentes. Je pense donc que les gestionnaires de fonds de pension doivent adapter leurs réserves en conséquence.

Question pour Marc Beyens : «Parlons un peu des rendements d'OGEO FUND…»

À la fin août 2011, nos rendements se situaient entre 1 et 2%, avec des actifs valorisés en valeur de marché.

Les rendements dépendent de l'évolution économique et des allocations d'actifs décidées avec les entreprises. Chez OGEO FUND, la poche «actions/sicav» ne dépasse pas les 20%. Les obligations ont subi des décotes ces derniers temps, ce qui ne nous rend pas la vie facile. C'est le pôle immobilier qui nous permet de dégager un rendement positif.

Question pour Marcel Colla (présent dans la salle, il a été Ministre des pensions de 1994 à 1999) : «Comment voyez-vous cette réforme des pensions ? Pourquoi ne l'a-t-on pas faite plus tôt?»

Nous ne sommes pas restés sans rien faire ! La loi de 1996 contenait une réforme par rapport à l'âge de la retraite pour les femmes, et par rapport à la politique des minima.

La meilleure protection du système de la pension légale : assainir le budget et diminuer la dette publique. Je suis un fervent supporter de cette politique.

J'entends tout le temps dire qu'il faut accroître le taux d'activité, mais je n'entends que des propositions d'ordre financier, c'est contradictoire. Pour que les gens travaillent plus longtemps, il faut des jobs adaptés. Une piste pourrait être dans l'accompagnement des jeunes par les aînés. Dans notre loi de 1996, il existait une base légale pour une pension «half time». À l'époque cela faisait rire. Mais l'idée, c'est que la condition physique et psychologique ne suit pas toujours de manière proportionnelle l'augmentation de l'espé-

rance de vie. Il faut des emplois adaptés, l'idée est à creuser. Il faut faire preuve d'innovation à ce niveau là.

Dernière chose, concernant l'âge de la retraite. Si même on la reculait à 67 ans, cela ne changerait rien. Ce qui est beaucoup plus important, c'est de savoir à quel âge on peut prendre sa pension, et partir du nombre d'années pendant lesquelles on a effectivement travaillé.

Question pour Philippe Nys, administrateur général adjoint de l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales) : «Qu'est-ce qui va changer dans le financement des membres du personnel nommé ?»

En 2012, on va connaître un nouveau système de financement pérenne, avec une dose de responsabilisation. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Le but est de maintenir des comptes ONSSAPL à l'équilibre. Le changement est important mais le champ d'application est assez limité. C'est donc une initiative prise à un niveau, qui résout un problème.

Ce qui manque en Belgique, à la différence des pays voisins, c'est une vision globale, une espèce de courage politique pour changer le système dans son ensemble. Tout le monde reconnaît qu'il existe des problèmes et personne n'est content. Le citoyen moyen n'arrête pas de se dire : je cotise de plus en plus et à la fin, je n'ai rien. Je pense que l'on arrive au bout du système.

En France non plus, le problème n'est pas simple à résoudre. Les gens sont descendus dans la rue, mais le politique a fait preuve de courage.

La piste de la capitalisation solidaire me semble prometteuse, j'espère qu'OGEO FUND peut aider à aller dans ce sens.

Question pour Marc Beyens : «Au niveau des placements immobiliers d'OGEO FUND, comptez-vous sur des revenus locatifs ou des plus-values ? Une enveloppe de 7% dédiée à l'immobilier, est-ce assez ?»

Actuellement, l'allocation théorique est de 7,5%, et nous sollicitions l'accord du conseil d'administration pour monter à 10%. Mais il faut bien se rendre compte qu'un portefeuille immobilier ne se construit pas en un coup de baguette magique. Nous pouvons compter sur un bon partenariat avec Integrale, et sur des professionnels qui nous entourent. Nos placements immobiliers sont essentiellement locatifs, répartis géographiquement : Liège, Anvers, Bruxelles etc. Nous visons le long terme et des bâtiments de qualité, tout comme les locataires.

Intervention de Stéphane Moreau

Nos choix d'allocations d'actifs sont toujours très discutés. Il faut aussi savoir que les fonds de pension comme OGEO FUND sont toujours valorisés en valeur de marché, ce qui amène une variabilité des taux, malgré notre grande prudence. Un exemple, les obligations d'Etat qui ont subi en 2011 une importante décote.

Sur le long terme, les rendements des fonds de pension sont généralement supérieurs aux autres formules.

Question pour Guy Quaden :
«On a très peu parlé de nouvelles recettes. Que pensez-vous de l'idée de Jacques Delors consistant à lever une taxe à l'importation sur le marché européen ?»

Augmenter les recettes, c'est alourdir plus encore les prélèvements sur le travail. On peut trouver d'autres sources, comme en France, sur le capital. La taxe à l'importation est au centre de grands débats, et au cœur de la campagne électorale française. Evitons les erreurs des années trente, avec une politique budgétaire et monétaire trop restrictive et le retour au protectionnisme. La Belgique exporte plus de 80%, évitons de lever des barrières.

Question pour Pierre Devolder :
«Ne faut-il pas aller vers un décloisonnement des administrations ?»

Effectivement, nous sommes arrivés en Belgique à une situation où le calcul des pensions devient très compliqué. La transparence n'est pas au rendez-vous. Je suis convaincu qu'il y a un gros effort à faire vers davantage de simplification.

Question pour Pierre Devolder :
«Dans le secteur privé, la personne qui part à 60 ans sur base volontaire laisse 5% par an. Or, on voit que cela ne dissuade pas de partir à la retraite. Y a-t-il seulement une place pour les plus de 60 ans sur le marché du travail ?»

On constate en effet qu'il n'y a pratiquement plus personne, même dans le privé, qui continue à travailler après soixante ans. Il ne faut pas partir de l'idée que l'économie est une boite fermée ou une tarte. Ce qui revient à dire que si les vieux travaillent, ils prennent du travail aux plus jeunes. Toutes les statistiques en Europe montrent le contraire. La poursuite du travail des aînés est une vraie richesse pour toute la population.

Intervention de Guy Quaden

Je partage tout à fait cet avis, tous les économistes sont d'accord là-dessus. L'idée qui circule dans le public est que si les vieux restent au travail, le chômage des jeunes augmente. C'est faux ! Qui oserait dire alors que les femmes doivent rester à la maison ? L'économie est un processus dynamique.

Par contre, ce que je crois, c'est que si on continue à ne rien faire durant dix ans, les jeunes vont se révolter.

Je rends hommage à Marcel Colla par rapport à l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, c'est une des rares décisions courageuses prise par le pouvoir politique.

Ce qui est important, on l'a dit, ce n'est pas l'âge de la retraite mais la durée de carrière. On doit aussi pouvoir permettre aux personnes qui le souhaitent de rester au travail. On doit également conscientiser les entreprises, qui pratiquent parfois un double langage en recourant aux prépensions.

Question pour Stéphane Moreau : «Les communes et intercommunales ont jusqu'au 15 décembre 2011 pour s'affilier à l'ONSSAPL. Comment les en dissuader et les convaincre de passer chez OGEO FUND ?»

Tout dépend de la situation. Les cotisations ONSSAPL viennent d'augmenter et cela va continuer. Certaines intercommunales disposent de fonds suffisamment dotés et cela ne leur posera pas de problèmes. Par contre, d'autres entreprises publiques vont être dans une situation intenable si elles doivent, comme le veut la loi, disposer d'une couverture à 100%. Un calcul doit être fait, en tenant compte de la nouvelle cotisation de solidarité.

Même dans le cadre de ceux qui choisissent l'ONSSAPL, OGEO FUND peut jouer un rôle : le pré-financement ou le financement de spécificités. Par exemple, l'ONSSAPL paie les pensions légales et laisse le surplus sous la responsabilité d'OGEO FUND.

Intervention d'Emmanuel Lejeune

La grosse différence entre OGEO FUND et l'ONSSAPL tient dans les modalités de sortie. Une fois qu'on est dans le cadre ONSSAPL, il est très difficile d'en sortir.

Question pour Marc Beyens : «Vous évoquez la distribution intégrale des rendements. En ces temps incertains sur le plan économique, qu'est-ce qui est garanti ?»

Le propre d'un fonds de pension est qu'il n'y a pas de garantie. Ceci dit, nous pouvons montrer des «track records» retraçant l'historique. Cela montre qu'il y a plus à gagner via des fonds de pension que via tout autre produit à rendement garanti.

Question pour Emmanuel Lejeune : «Qu'en est-il des contrôles ? Qui surveille OGEO FUND ?»

Rien que par rapport à la FSMA, notre autorité de contrôle (anciennement CBFA), les contrôles sont de plus en plus nombreux et rigoureux. Nous nous sommes également dotés d'un comité financier, il s'agit d'une démarche volontaire. Le Commissaire reviseur vérifie l'authenticité de nos comptes. L'actuaire désigné tient compte d'une série de paramètres, comme les taux de mortalité, et nous permet d'adapter nos calculs.

Nous disposons donc de tout un arsenal de contrôles, certains imposés par la loi et d'autres mis sur pied volontairement par OGEO FUND, comme le comité financier.

Question pour Emmanuel Lejeune : «OGEO FUND pourrait-il joindre l'utile à l'agréable, en investissant dans des projets immobiliers à destination des communes ?»

Notre première préoccupation est d'assurer des rendements. Mais si demain, une commune vient avec des projets de ce type, pourquoi pas ?

Question pour Guy Quaden :
«On se dirige vers une coalition gouvernementale à six partis. Quelle serait, au niveau des pensions, la mesure que vous attendez ?»

Probablement une avancée dans le démantèlement des systèmes de retraites anticipées du marché du travail. Parallèlement, j'attends une stimulation de la croissance économique, un défi considérable auquel tous les pays occidentaux sont confrontés. Pour contrecarrer l'augmentation de la dette publique, nos sociétés ont accepté des déficits budgétaires. Il faut établir à présent un programme progressif mais convaincant de diminution des déficits.

Intervention de Pierre Devolder

Je suis opposé à la politique des petites mesures. Il faut enfin avoir le courage de mettre un terme aux prépensions. Il faut aussi travailler à une convergence des statuts, ce qui mènera à plus d'équité. Cela signifie que la pension des fonctionnaires doit être repensée. ■

Conclusion

ÉMILE NORMAND
Membre du cabinet du Ministre Wallon des Pouvoirs Locaux, Paul Furlan

La problématique des pensions de la fonction publique locale fait actuellement débat. Ce débat concerne tant les pensions des agents statutaires que des agents contractuels. Le représentant du Ministre, Monsieur Paul Furlan, passe en revue quelques pistes avancées.

Monsieur le Ministre, Paul FURLAN, aurait souhaité participer à vos travaux de ce jour, d'autant plus que les problématiques abordées méritent une réflexion structurelle devant amener à une réforme profonde du système de pension afin de garantir leur pérennité à moyen et à long terme.

Malheureusement, les aléas de l'agenda politique l'en empêchent, il vous prie de l'en excuser. Il m'a chargé de vous transmettre le message qu'il voulait vous communiquer.

Les différents exposés des orateurs de ce jour ont mis en évidence la complexité de la problématique des pensions au niveau de leur octroi, de leur montant et de leur financement.

Ajoutons la problématique du vieillissement qui, s'il réjouit tout un chacun de cet espoir d'une plus longue expérience de vie, induit des coûts supplémentaires pour la société dans différents domaines et plus particulièrement dans les charges de pensions.

Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit, les éminents spécialistes qui m'ont précédé l'ont développé beaucoup mieux que moi.

J'aborderai plus spécialement la problématique des pensions de la fonction publique locale qui fait débat actuellement dans les milieux municipalistes et provincialistes, débat qui concerne tant les pensions des agents statutaires que des agents contractuels.

Chacun dans cette salle a connaissance du projet de réforme de l'ONSSAPL initié par le Gouvernement fédéral qui devrait être d'application dès le 1er janvier 2012.

Chacun connaît également l'attribution d'un marché par l'ONSSAPL permettant le financement d'une pension complémentaire du 2ème pilier - n'ayons pas peur des mots - pour les agents contractuels.

Cette pension complémentaire poursuit l'objectif de réduire le différentiel important existant entre la pension de statutaire et la pension du contractuel pour une même fonction. Les chiffres indiquent des montants moyens de 2.400 € pour un agent

«Les chiffres indiquent des montants moyens de 2.400 € pour un agent statutaire et de 1.400 € pour un agent contractuel et ce, pour un même travail».

statutaire et de 1.400 € pour un agent contractuel et ce, pour un même travail.

Cela interpelle et doit interpeller le monde politique

Malheureusement, ces constats amènent certaines dérives telles les nominations tardives comme je les appellerais.

En effet, si cette pratique apporte une réponse personnelle à un agent, il pénalise le système : l'agent concerné cotisera peu à la caisse de pensions, mais celle-ci devra lui payer une pension complète pendant de nombreuses années.

Ceci n'est pas la cause principale des difficultés de l'ONSSAPL.

Celles-ci résident davantage dans le rapport entre le nombre de statutaires en activité et le nombre de pensionnés : en effet, le système de répartition ne peut fonctionner que si le nombre d'agents en activité est largement supérieur au nombre de pensionnés.

Ajoutons que le système des pensions dans la fonction publique locale est totalement autonome et que le financement est assuré par les pouvoirs locaux sans aucune subvention fédérale et avec une intervention régionale absolument marginale (7 millions d'euros annuel dans le cadre du Pacte pour une fonction publique solidaire).

Afin de maintenir l'équilibre du système des pensions, l'ONSSAPL n'avait qu'une solution : augmenter le taux de cotisation avec l'obligation de porter en 2012 le taux de 41 % pour le pool 1 (anciens affiliés) et à 48 % pour le pool 2 (nouveaux affiliés dont notamment les grandes villes et les provinces).

Intenable ! Impayable pour les pouvoirs locaux

C'est dans ce cadre que le projet de réforme a été élaboré. D'après ce que j'en sais, les grands principes sont les suivants : deux cotisations seront demandées ; la solidarité et la responsabilisation. Pour la cotisation de solidarité : fixation d'un taux égal pour les 5 pools en 2016 (41,5 %) par augmentations successives.

C'est ainsi qu'en 2012, le taux augmente de 2 % au pool 1, de 1 % pour le pool 2 et de 3,5 % pour le pool 5 (zones de police).

La cotisation de responsabilisation sera égale à un pourcentage (identique pour toutes les administrations provinciales et locales) de la différence entre les pensions payées des agents de l'APL concerné et la cotisation de solidarité payée par ladite APL. Actuellement, aucune information n'est connue ni sur les APL concernés, ni sur le pourcentage. Cette cotisation de responsabilisation sera due pour la première fois en juin 2013 sur base de la situation budgétaire 2012 de l'ONSS APL.

Le projet de loi prévoit aussi qu'en cas de nomination tardive, devront être versés à l'ONSSAPL les montants des cotisations qui auraient été dues pour un agent statutaire pendant la période d'occupation sous contrat contractuel.

Si ce projet de loi permet d'assurer le paiement des pensions, il ne résout pas fondamentalement leur financement par les pouvoirs locaux. En effet, l'incertitude est totale quant à la cotisation de responsabilisation et à l'évolution de la cotisation de solidarité.

Les finances publiques et ici, plus particulièrement les finances des pouvoirs locaux sont telles qu'il sera peut-être difficile d'assurer cette augmentation par ceux-ci.

Le Comité de gestion de l'ONSSAPL a marqué globalement son accord sur le projet de loi, chacun certainement avec ses motivations propres.

Il est évident que les organisations représentatives du personnel ont des objectifs différents des Unions des Villes et Communes et de l'Association des Provinces.

Les organisations syndicales souhaitent la mise en œuvre du pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire privilégiant les nominations. Les Unions des Villes et l'APW (Association des Provinces Wallonnes) appréhendent l'évolution des charges futures pour les pouvoirs locaux.

Un dossier urgent

Il faut donc essayer de concilier les différentes positions en intégrant tant la problématique des agents que de l'équilibre budgétaire et les services rendus à la population.

Le statut est important. Il doit permettre une optimalisation des services rendus à la population tout en sauvegardant les droits fondamentaux du personnel.

Et il est effectivement important de maintenir une pension décente pour les agents de la fonction publique locale. Ce dossier est urgent au vu de l'évolution des charges de pensions telles qu'elles vous on été exposées aujourd'hui.

Le débat est lancé, mettons-nous vite au travail pour apporter les réponses adéquates à cette problématique.

Je conclus en remerciant le Conseil d'Administration et le Comité de Direction d'OGEO FUND d'avoir organisé ce colloque, d'avoir permis ce débat et de m'avoir invité.

J'espère que tous les intervenants d'aujourd'hui seront à côté de la Wallonie pour initier les solutions garantissant les droits des travailleurs et l'équilibre des finances locales sans solliciter davantage le citoyen. ■

Annexe 1

Présentation PowerPoint de Pierre Devolder

Quelle solution pour le financement de nos pensions légales?

Prof. Pierre DEVOLDER
UCL
REACFIN

OGEO – octobre 2011

Une citation pour débuter ..

La fatalité , c'est l'excuse des âmes sans volonté

(Romain ROLLAND)

Agenda

- 1. Les défis des premiers piliers
- 2. Le choix des orientations
- 3. Piste 1 : Les réformes paramétriques
- 4. Piste 2 : La fuite vers le deuxième pilier
- 5. Piste 3 : Les comptes notionnels

1. Les défis des premiers piliers

Problématique de base :

Les systèmes de pension de sécurité sociale (*premiers piliers de pension*) ont pour la plupart été créés dans une optique d'Etat Providence et ont généralement les caractéristiques suivantes :

- ***financement en répartition*** : les cotisations des actifs servent directement au paiement des pensions du moment .

- ***avantages en prestations définies*** : le système définit un niveau de prestations à atteindre… et les cotisations doivent suivre !!!

Ces systèmes ont été pensés dans une optique économique, démographique et sociale caractérisée par :

- une vision nationale du marché de l'emploi : peu de carrières internationales;

- peu de flexibilité entre catégories de travailleurs (salariés/ indépendants / fonctionnaires);

- des carrières standard jusqu'à 65 ans;

- une dynamique importante des populations assurant un rapport stable entre actifs et retraités.

Ces caractéristiques ont été clairement remises en cause ces dernières décennies et conduisent à une crise du modèle classique:

- une vision nationale du marché de l'emploi : **de plus en plus de carrières internationales**

- peu de flexibilité entre catégories de travailleurs (salariés/ indépendants / fonctionnaires) : **de nombreuses carrières mixtes**

- des carrières standard jusqu'à 65 ans : **politiques de prépension …mais aussi des seniors en pleine forme**

- une dynamique importante des populations : **vieillissement**

Pour définir fondamentalement un régime de retraite, il faut choisir une combinaison parmi les 4 cases de la **matrice « financement / avantages » :**

	Répartition	Capitalisation
Prestations définies DB	1	2
Contributions définies DC	3	4

Le mode de financement actuel de la sécurité sociale repose souvent entièrement sur **la répartition** et est **en prestations définies.**
Ce type de régime est exposé de manière maximale aux chocs démographiques.
Les modifications structurelles démographiques vont profondément affecter l'équilibre de tels systèmes dans les 50 prochaines années.

L'automatisme « 1° Pilier = répartition + prestations définies » a commencé à s'effriter ici et là …

Belgique premier pilier

	Répartition	Capitalisation
DB	X	
DC		

9

Chili premier pilier

	Répartition	Capitalisation
DB		
DC		X

10

Suède premier pilier

	Répartition	Capitalisation
DB		
DC	X	X

11

France premier pilier

	Répartition	Capitalisation
DB	X	
DC	X	

12

2. Choix des orientations

Le choix d'une architecture optimale des pensions et d'un mode d'organisation du premier pilier n'est ***pas qu'une question technique***.

Il doit s'appuyer aussi sur des ***choix politiques*** qui reflètent les ***valeurs*** qu'une société désire impulser à sa sécurité sociale.

Choix des orientations

- 2.1. Un premier pilier fort et équilibré
- 2.2. Une plus grande équité
- 2.3. Une diversification dans le financement
- 2.4. Un rapprochement des statuts
- 2.5. La neutralité actuarielle de l'âge de pension

2.1. Un premier pilier fort et équilibré

Les régimes de retraite de sécurité sociale sont une des grandes conquêtes sociales du 20° siècle.

Ils sont les seuls à même d'assurer une ***véritable solidarité*** aujourd'hui nationale et peut être demain européenne.
Compte tenu des défis qui attendent ces régimes dans les prochaines décennies , il y a lieu d'éviter 2 écueils :

- *le pari sur le progressif essoufflement guidé par des intérêts financiers ;*
- *le refus de toute réforme dans une optique de maintien aveugle de droits acquis et d'égoïsme entre générations*

OGEO / Devolder / Octobre 2011 15

2.2. Une plus grande équité

Des *augmentations de cotisation* semblent inéluctables dans les prochaines décennies.

Des compléments de financement seront d'autant mieux acceptés que le citoyen verra un ***lien clair entre ce qu'il cotise et ce qu'il recevra à la retraite .***

Les cotisations pensions de sécurité sociale doivent cesser d'être perçues comme des ***impôts*** et devenir des ***investissements*** pour le futur.

OGEO / Devolder / Octobre 2011 16

2.3. Une diversification des modes de financement

Répartition et capitalisation ne s'opposent pas mais doivent au contraire être associées dans une politique actuarielle adulte des retraites .

Cette diversification était classiquement assurée par les 3 piliers.

Mais pour être viable et équilibré le premier pilier doit se doter de toutes les techniques actuarielles.
Il est le seul à pouvoir le faire.

2.4. Un rapprochement des différents statuts

Dans le contexte de mobilité de l'emploi il faut mettre en place des systèmes à la fois :

- ***équitables*** : 1€ de cotisation versé dans chaque régime doit engendrer la même prestation

- ***portables :*** facilité de transfert de droits et transparence des droits acquis en cas de changement de statut
(par exemple indépendants / salariés)

2.5. Une neutralité actuarielle du départ en retraite

Dans un contexte de ***plus grande responsabilisation individuelle*** une flexibilité relative de l'âge de la retraite semble souhaitable plutôt qu'un recul disciplinaire de l'âge légal de la retraite.

Il faut encourager le ***maintien au travail*** plus longtemps ; contrairement à certaines idées reçues, le maintien de seniors sur le marché de l'emploi n'est pas du tout source de chômage des jeunes.

OGEO / Devolder / Octobre 2011 19

3. Les solutions paramétriques

- Recul de l'âge légal de la retraite
- Durcissement de l'accès à la retraite anticipée
- Plafonnement plus strict des plafonds de revenus pris en compte pour le calcul des prestations
- Révision à la baisse des taux de prestations
- Révision du système d'indexation
- Création d'un fonds de vieillissement
- …

OGEO / Devolder / Octobre 2011 20

Différentes mesures ont déjà dans le passé été prises dans ce contexte

Ex : *relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, introduction du fonds de vieillissement, révision des mécanismes de revalorisation, révision des montants minimum de pension, ...*

OBSTACLES :

- 1°) *une visibilité maximale des mauvaises nouvelles :*

- 2°) *un manque d'ambition :*

La crédibilité du premier pilier risque d'en sortir encore affaiblie ; entrainant le repli vers des solutions individuelles et non solidaires

3°) *un risque de non transparence :*

Notre système belge est déjà très complexe et lui ajouter encore des rustines risque de le rendre totalement illisible. !

4°) *un risque de retour en arrière :*

5°) *des difficultés spécifiques à la Belgique :*

- un niveau de prélèvements obligatoires déjà parmi les plus élevés en Europe
- une situation budgétaire délicate (sans doute pour longtemps…)
- une culture des pensions anticipées qui a transformé l'âge légal de retraite de 65 ans en fiction
- la paralysie politique (…)

4. La fuite vers le 2° pilier

On limite le premier pilier en répartition à l'essentiel
(filet de secours - modèle anglo-saxon de BEVERIDGE) .

On rend ***obligatoire*** en parallèle un ***deuxième pilier en capitalisation*** accompagné d'incitants fiscaux importants pour les entreprises et les particuliers.

(*nécessairement en capitalisation compte tenu du risque de défaillance de l'organisateur*)

OGEO / Devolder / Octobre 2011 23

Difficultés du deuxième pilier

- Aveu d'impuissance des autorités politiques

- Proportion très importante du financement en capitalisation… avec les risques qui l'accompagnent (crise financière/ inflation) !!!

- Mécanismes de solidarité rendus beaucoup plus difficiles

- Inéquité entre citoyens selon le statut et le secteur d'activités; catégories non couvertes

- Charges de financement pour les entreprises

OGEO / Devolder / Octobre 2011 24

5. Les comptes notionnels

	Répartition	Capitalisation
Prestations définies	1 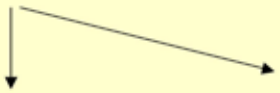	2
Contributions définies	**3 Comptes notionnels**	**4 Comptes d'épargne**

25

Comptes notionnels

Régime en répartition mais où les prestations ne sont plus calculées à la retraite en fonction d'une formule sur le salaire mais correspondent à une valeur capitalisée fictivement des cotisations payées pendant toute la carrière.

Les comptes notionnels

Fonctionnement :

- *régime en contributions définies* : cotisations exprimées en pourcentage des salaires

- *régime en répartition* : les cotisations d'aujourd'hui ne sont pas capitalisées mais paient directement les retraites d'aujourd'hui.

Les comptes notionnels

-à l'âge de la retraite , on calcule une épargne virtuelle correspondant à la somme des cotisations versées durant toute la carrière capitalisées fictivement à l'aide d 'un indice

- cette épargne est ensuite convertie en une rente de retraite à l'aide d'un coefficient de conversion.

- cette rente est alors versée et indexée selon une règle fixée

Les comptes notionnels

Le système repose donc sur un compromis social :

-en répartition ⟶ -Solidarité

- en contributions définies ⟶ -Maîtrise des coûts
-Équité

Système adopté par un nombre croissant de pays en remplacement de leur système traditionnel en prestations définies (Suède, Pologne, Italie, Lettonie,...)

Les comptes notionnels

- Avantages...

- Pas de passage obligatoire vers la capitalisation
- Juste rétribution des carrières longues et de l'effort contributif
- Responsabilisation de l'âge de la retraite
- Possibilité de progressivité dans l'arrêt de la carrière
- Adaptation à l'espérance de vie
- Possibilité de prise en compte des inégalités d'espérance de vie
- Revalorisation à des taux plus stables qu'en capitalisation
- Maintien de la logique Bismarckienne
- Absence de pénalisation à la mobilité du travail
- Transparence de la communication aux affiliés
- Possibilité de différencier cotisations versées et cotisations prises en compte

Difficultés des comptes notionnels

-Difficultés d'explication de la technique

- Maintien intégral des risques démographiques liés au renouvellement insuffisant de la population
(cf. on reste en répartition)

- pénalités très importantes en cas de départ anticipé
(correct actuariellement mais politiquement difficile !!)

- Rejet d'une partie du risque de longévité sur les affiliés

Une citation pour terminer..

On ne peut découvrir de nouvelles terres sans consentir à perdre de vue le rivage pendant une longue période

(André GIDE)

Reacfin

MERCI !!!!

Prof. ***Pierre DEVOLDER***
UCL
REACFIN

Mail : pierre.devolder@uclouvain.be

Référence :

P. Devolder / J. Boulet : ***Défis et perspectives des régimes belges de pension***
(Edit. La Charte , 2009)

Annexe 2

Présentation PowerPoint de John Crombez

Séminaire institutionnel Ogeo Fund

John Crombez
Membre du Parlement Flamand, Hogent
14 octobre 2011

Les facteurs d'ambiance des pensions dans les 20 prochaines années

- Croissance économique: clé
- Coût croissant des pensions (légales): estimation HRF
- Facteur d'actualisation (complémentaires), voir problèmes 2001-2003
- Situations des pouvoirs publics locaux très hétérogènes

Croissance économique

- Jusqu'à septembre 2001 : surestimation du rendement attendu
  - Adaptation des facteurs d'actualisation
  - Problème de cash en ALM (gestion actif-passif)
- AUJOURD'HUI ? : surestimation de la croissance attendue ?
  - Paramètre de base pour l'exercice de faisabilité des réserves de pension
  - Avec en arrière plan la consommation déclinante, les investissements et engagements décroissants et les mesures d'économie des gouvernements

Arrière-plan CSF % PNB

	2010	2030	Delta
Pension	9,7	13,3	+3,6
Employé	5,3	7,4	+2,1
Indépendant	0,8	1	+0,2
Fonctionnaire	3,6	4,8	+1,2

Primes de risque des actifs Belges 1900-2000

	Moy. géom.	Ecart type	Dév. std.
Eq vs SKC	2,9	2,3	23,5
Eq vs Bond	2,9	2,1	20,7
Bond vs SKC	-0,1	0,9	9,4

Pensions (inter)communales

- Loi Daerden : 41,5% - pools
- Pensions statutaires contre contractuels
  - Base différente
  - Réserves différentes
- Qu'en est-il des réserves ?
  - Cotisations
  - Capitalisation : procrastination?

Mandataire à employé, la différence

- Droits différents
  - Membres du Parlement 3,75% par an
- Ages d'admission différents
- Demande d'homogénéisation au delà des statuts
  - Davantage de carrières mixtes
- Quelle solution apporte l'adaptation effective de l'âge de la pension au problème?

Annexe 3

Présentation PowerPoint de Guy Quaden

Les coûts budgetaires du vieillissement et comment y faire face

14 octobre 2011

Guy Quaden
Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique
Président du Comité d'Étude sur le vieillissement (près le Conseil supérieur des Finances)

Graphique 1 - Population de plus de 65 ans

(index 2000 = 100)

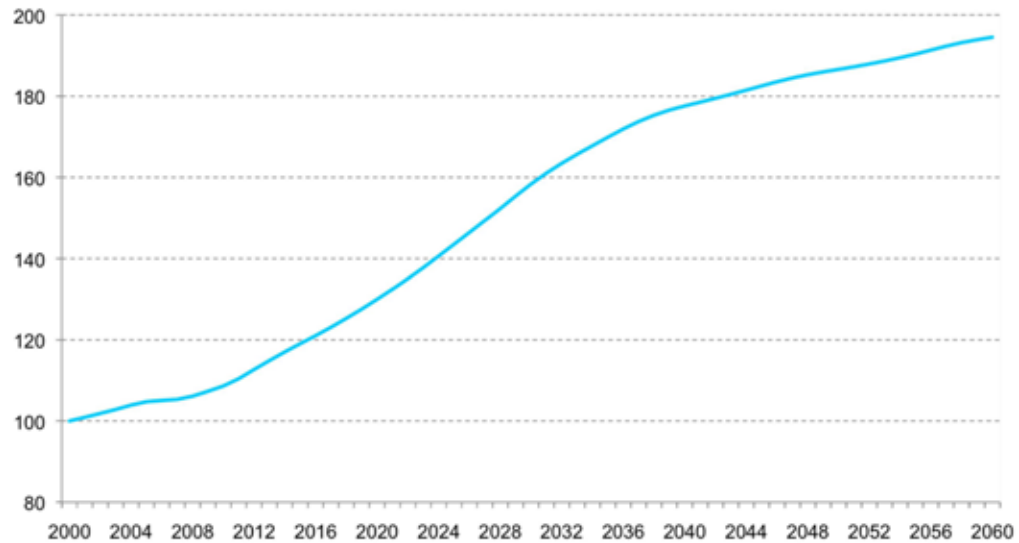

Sources: BFP, DGSIE.

Graphique 2 - Taux de dépendance des plus âges[1]

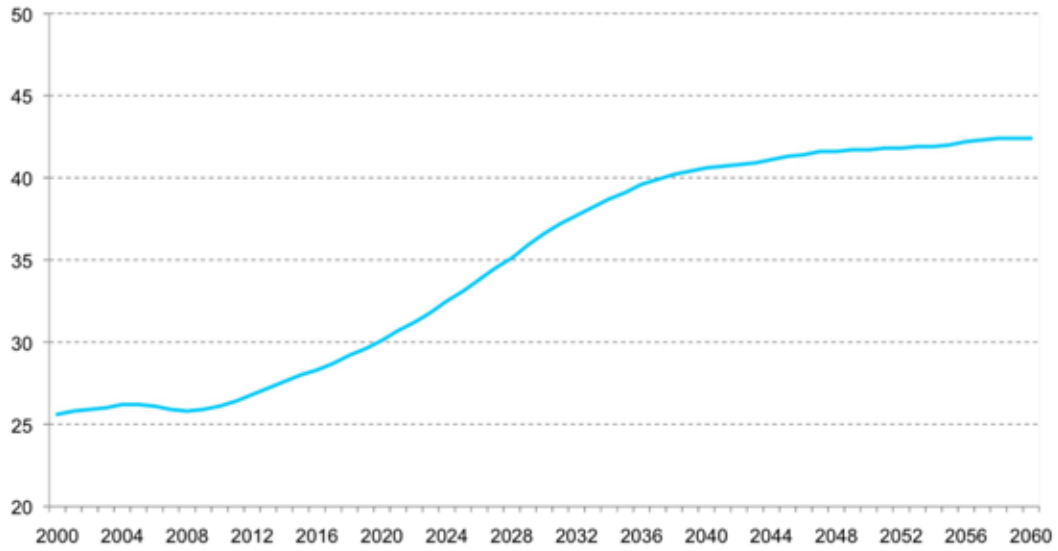

Sources: BFP, DGSIE.
[1] Personnes de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 18 à 64 ans.

Graphique 3 - Coûts budgétaires du vieillissement

(points de pourcentage du PIB, variations par rapport à 2010)

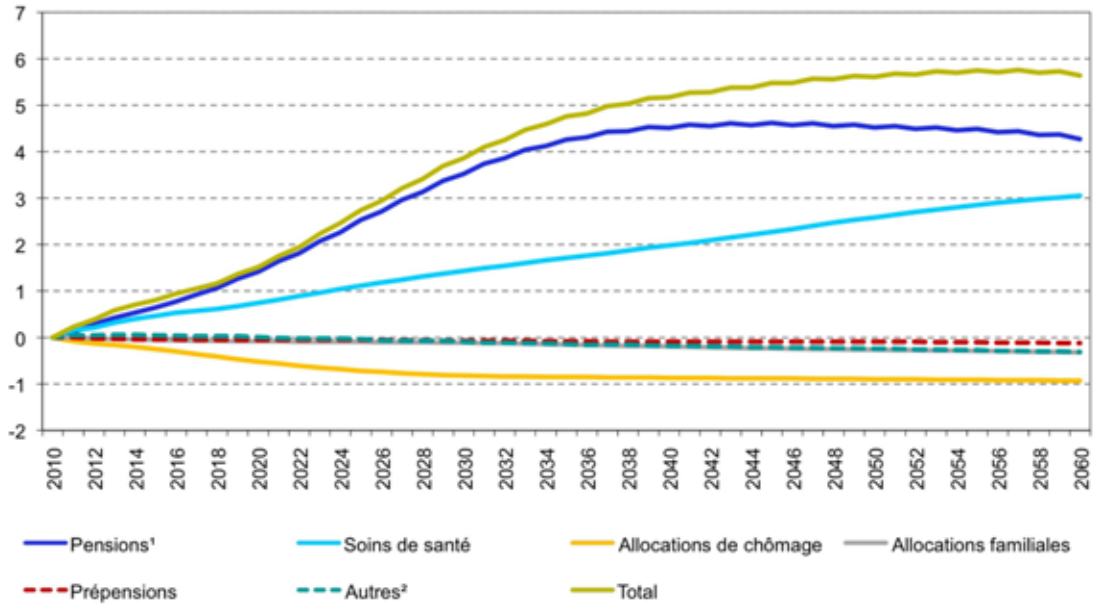

Source: CEV.
[1] L'augmentation des pensions d'ici 2060 se décompose comme suit: 2,5 points de pourcentage au titre du régime des salariés, 0,2 point de pourcentage au titre du régime des indépendants et 1,6 point de pourcentage au titre du régime du personnel de la fonction publique (dont les pensions des entreprises publiques à charge de l'État et la Grapa).
[2] Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux incapacités de travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, au Fonds de sécurité d'existence et aux allocations aux personnes handicapées bénéficiant d'un revenu d'intégration.

Graphique 4 - Révisions des projections du coût budgétaire du vieillissement selon divers rapports du CEV

(pourcentages du PIB)

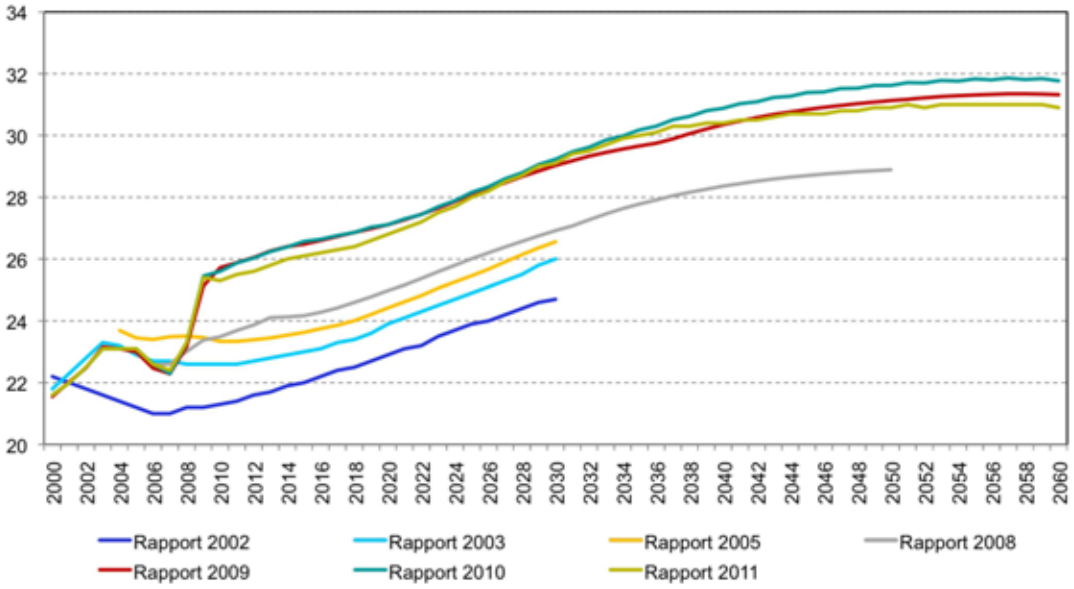

Source: CEV.

5

Tableau 1 - Extrait du Rapport 1999 de la Banque Nationale de Belgique présenté par le Gouverneur

"Dès lors que les équilibres budgétaires structurels sont à portée de main, une possibilité unique se présente, avant que le vieillissement de la population ne fasse sentir ses effets (...).

Des mesures structurelles destinées à accroître la participation au marché du travail et le taux d'emploi sont de nature à maintenir à un niveau supportable le ratio de dépendance entre non-actifs et actifs. La progression des dépenses de pensions peut être freinée, notamment en encourageant le maintien en activité des travailleurs âgés, et la surconsommation médicale peut être combattue en responsabilisant les utilisateurs comme les prestataires de soins.

De tels défis requièrent une stratégie à moyen terme intégrée, qui soit orientée vers la réalisation d'une consolidation structurelle, durable, des finances publiques, qui conjugue les différents choix de la politique budgétaire de manière cohérente et qui coordonne efficacement les actions des différents niveaux de pouvoir."

6

Graphique 5 - Solde de financement des administrations publiques

(pourcentages du PIB)

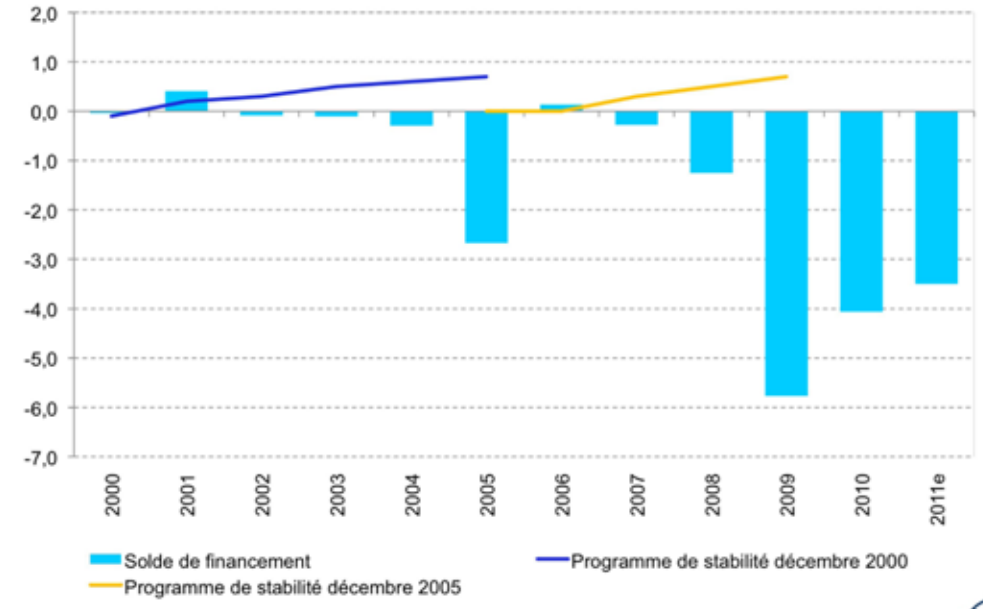

Sources: ICN, BNB.

7

Graphique 6 - Taux d'emploi des 55 - 64 ans en 2009

(pourcentages de la population correspondante)

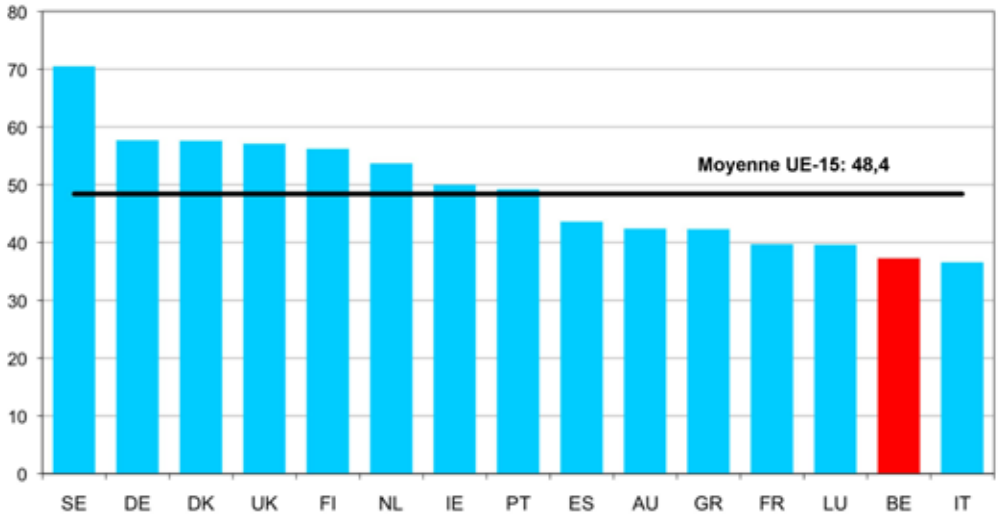

Source: CE.

8

Graphique 7 - Âge légal et âge effectif de la pension

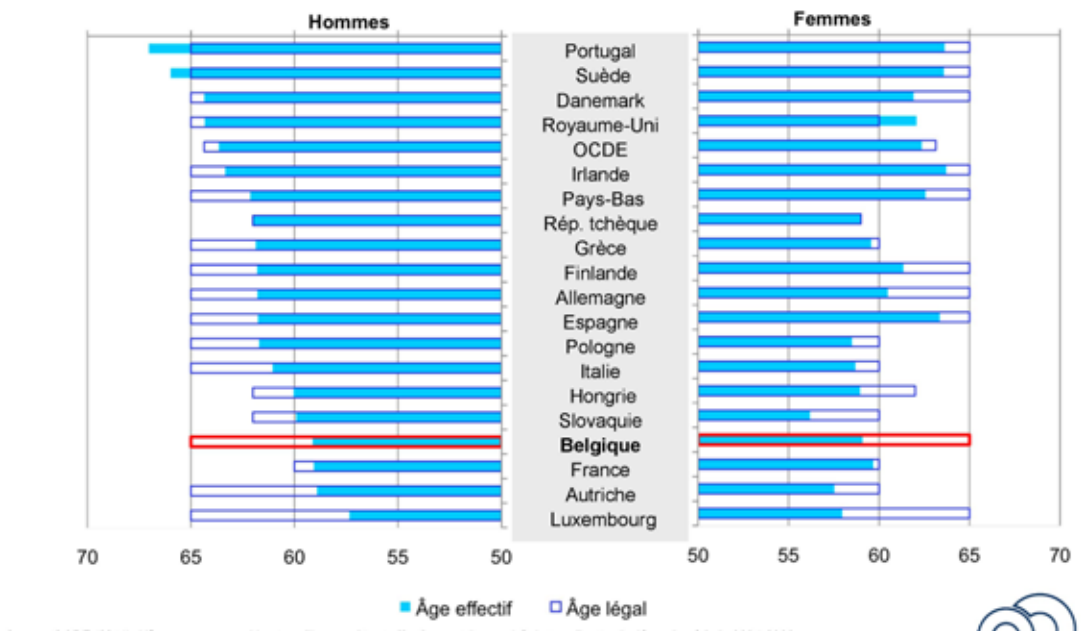

Source: OCDE (2011). L'âge moyen auquel les travailleurs quittent effectivement le marché du travail est calculé sur la période 2004-2009.

9

Graphique 8 - Coût budgétaire du vieillissement entre 2010 et 2060: scénarios alternatifs du CEV

(pourcentages du PIB)

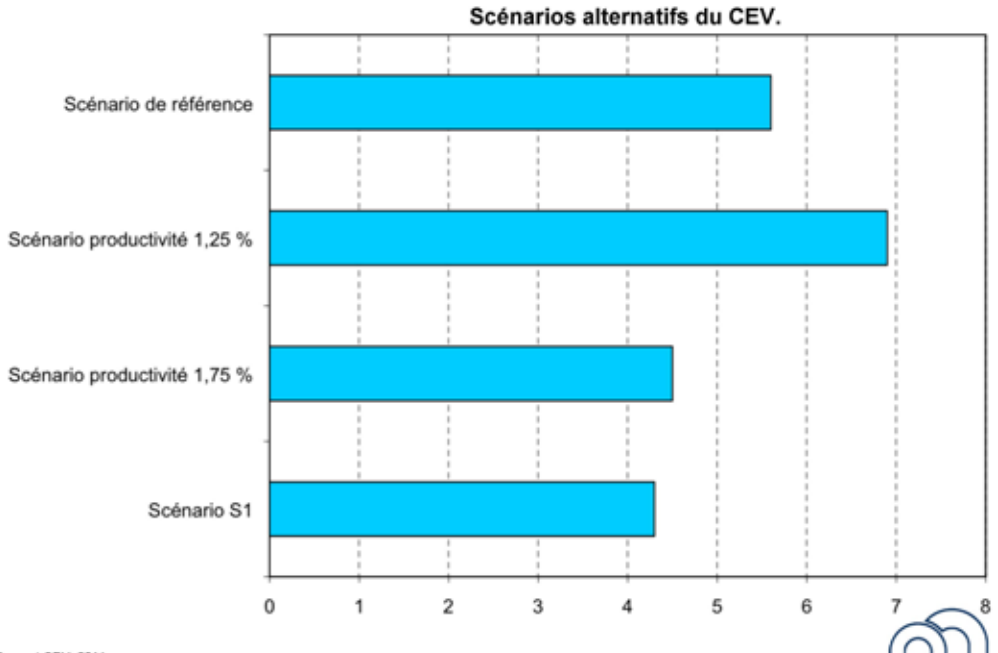

Source: Rapport CEV, 2011.

10